



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Document de la RATP interdisant de fêter un Joyeux Noël

Question écrite n° 14368

Texte de la question

M. Julien Odoul attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur le document distribué aux agents RATP de la ligne du RER A pour les fêtes et animations de Noël. En effet, le 15 novembre 2023, la direction de la ligne A du RER a fait parvenir un document aux conducteurs leur interdisant de fêter un « Joyeux Noël » aux usagers. Ainsi, sur ce document dévoilé par un journaliste de *Valeurs Actuelles* sur le réseau social X, on peut lire deux colonnes : une première avec les « éléments acceptés » où figurent les expressions à utiliser telles que « Joyeuses fêtes de fin d'année », « Père Noël », « l'arbre de Noël » ou encore « le gui, le cerf, le rennes, les cadeaux ». Dans la seconde colonne figurent les « éléments proscrits » avec l'interdiction de souhaiter « Joyeux Noël », ou d'utiliser les termes « crèche », « représentation de Jésus » et « le calendrier de l'aveugle ». Cette volonté d'interdire aux conducteurs du RER A de souhaiter un joyeux Noël aux usagers est invraisemblable et inquiétante. Invraisemblable, car Noël est une fête culturelle française et une tradition qui rassemble le plus grand nombre. L'expression « Joyeux Noël » fait partie de l'identité nationale et ne constitue aucunement une atteinte à la laïcité. Cette fête rassemble chaque année des millions de Français de toutes confessions. Il convient de rappeler aux dirigeants de la RATP une évidence historique : la France est un pays de culture chrétienne, avec des fêtes chrétiennes et un calendrier chrétien. Cette décision est inquiétante car elle illustre l'entrisme de l'idéologie de la déconstruction et de l'effacement de la culture du pays au sein d'une institution publique. La direction a indiqué qu'« en tant qu'entreprise publique, la RATP applique les principes de laïcité, de neutralité religieuse et de non-discrimination » et qu'à ce titre, elle « veille à ne pas utiliser de termes et de symboles religieux », dont « Joyeux Noël » ferait partie. Mais outre l'aspect religieux, les fêtes de Noël représentent d'abord et avant tout une tradition familiale fêtée dans des millions de foyers de toutes confessions chaque année, y compris chez les compatriotes athées. Force est de constater que ce sont toujours les mêmes fêtes et traditions qui sont visées et que jamais la RATP n'aurait distribué le même type de document pour interdire aux conducteurs de la ligne A du RER de souhaiter un bon Ramadan ou un bon Aïd à ses usagers. Une question se pose alors, pourquoi la direction de la RATP ne vise-t-elle que les fêtes de Noël ? Ces dernières années pourtant, au sein même de la RATP, plusieurs incidents impliquant des chauffeurs islamistes ont eu lieu. En mai 2019, une cliente de la RATP avait été refusée d'accès à son bus parce que sa jupe avait été jugée trop courte par le conducteur, qui lui aurait dit : « T'as qu'à bien t'habiller ». Selon un rapport de l'Assemblée nationale de juin 2019 sur les services publics face à la radicalisation, la RATP serait fortement touchée par un « communautarisme rampant » et « un prosélytisme religieux ». Il est notamment mentionné le cas d'un chauffeur qui conduit son bus avec des gants pour ne pas être en contact avec de l'argent ou un volant tenu par des femmes. Sont aussi évoquées les salles de repos transformées en salles de prière ou encore le refus de certains membres de travailler avec des femmes. En ce sens, le document envoyé en amont des fêtes de Noël aux conducteurs par la direction de la ligne RER A s'attaque à une fête culturelle et consensuelle alors que la laïcité est bafouée par ailleurs toute l'année. À la lumière de ces éléments, M. le député souhaite que M. le ministre rappelle à l'ordre le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens pour qu'il reprenne en main la direction de la ligne du RER A et qu'il lui demande de se concentrer sur les nombreux cas de communautarisme islamiste au sein de la RATP. Il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14368

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 janvier 2024](#), page 345

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)